

Délibération DEL-CC-2026-158

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 19 MAI 2026

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le dix-neuf mai deux mille vingt-six, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Présidente.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (65) : Emmanuelle MENARD, Pascal LAGOGUEE, Yves CHOUTEAU, Roland MOREAU, Sylvie BAZANTAY, Dany GRELLIER, Jérôme BARON, Magali HERISSE, Johnny BROSSEAU, François MARY, Nathanaël DE FOMBELLE, Philippe BARON, Bruno BODIN, Pierre BUREAU, Sophie BESNARD, Cécile VRIGNAUD, Denis PRISSET, Christine SOULARD, Jean-Claude METAIS, Chantal APPARAILLY, Jean-Baptiste FORTIN, Rodolphe ROUE, Serge BOUJU, Philippe AUDUREAU, Jean-François PAULET, Jean-Marc BERNARD, Christophe GODET, Frédéric BARANGER, Dominique BAUDOUIN, Olivia BAUDRY, Audrey BELAUD, Jacques BELIARD, Nathalie BERNARD, Patrice BOCHE, Jean-Pierre BODIN, Edward BURON, Sandra CAILTON, Yannick CHARRIER, Olivier DOYEN, Michel-Pierre DUBOIS, Florence ERISSE, Pascale FERCHAUD, Sylvie FOUILLET, Maryline GABORIEAU, Vianney GARREAU, Virginie GIL, Laurent GOBIN, Aurélie GREGOIRE, Etienne HUCAULT, Benjamin HUVELIN, Dominique MALLAISE, Joël MICHENEAU, Annie MORIN, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Luc POIROT, Anne-Marie POITOU, Elina PREAULT, Cédric RAFFIN, Thomas RICARD, Séverine ROBIN, Nathalie ROUSSELOT, Véronique VILLEMONTAIX, Cédric VION, Patricia YOU

Pouvoirs (8) : Bérangère BAZANTAY pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX, Marie-Line BOTTON pouvoir à Chantal APPARAILLY, Jean-Louis LOGEAIS pouvoir à Nathalie BERNARD, Jean-François MOREAU pouvoir à Yannick CHARRIER, Nathalie MOREAU pouvoir à Elina PREAULT, Pierre MORIN pouvoir à Florence ERISSE, Damien SIMONNEAU pouvoir à Michel-Pierre DUBOIS, Antoine TRANCHET pouvoir à Etienne HUCAULT

Absents (10) : Bérangère BAZANTAY, Marie-Line BOTTON, Jean-Louis LOGEAIS, Vincent MAROT, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Pierre MORIN, Damien SIMONNEAU, Malvina TALBOT, Antoine TRANCHET

Date de convocation : 13-05-2026

Secrétaire de séance : François MARY

ADMINISTRATION GENERALE

Régie à autonomie financière Pescalis : désignation des membres du conseil d'exploitation

Vu le code général des collectivités territoriales pour les dispositions relatives au fonctionnement des régies et notamment ses articles L 2221-1 à L2221-20, L1412-1, et R2221-1 à R2221-94 ;

Vu les délibérations respectives C-01-2014-15 du 22/01/2014 portant création et adoption des statuts de la Régie à autonomie financière Pescalis (SPIC), DEL-CC-2025-010 du 28/01/2025 modifiant les statuts (tenue des conseils d'exploitation par visioconférence) et DEL-CC-2026-115 du 28/04/2026 relative à la modification de la composition du conseil d'exploitation.

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence « *Tourisme* » la communauté d'agglomération assure la gestion directe d'un service public industriel et commercial (SPIC) par création d'une Régie à autonomie financière PESCALIS (SPIC) depuis le 22 janvier 2014.

Cette régie a pour objet d'assurer sur l'ensemble des communes membres de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais ces missions de service public : exploitation, l'animation et la promotion de l'activité de pêche, la gestion de la boutique et des hébergements touristiques.

La régie est administrée sous l'autorité de la Présidente de la communauté d'agglomération, par un Conseil d'exploitation, son Président et un Directeur.

Le conseil communautaire, sur proposition de la Présidente, désigne trois représentants en son sein, ainsi qu'un conseiller municipal d'une commune membre pour siéger au conseil d'exploitation de la Régie Pescalis.

Régie à autonomie financière PESCALIS	
MEMBRES	
1	Bruno BODIN
2	Cécile VRIGNAUD
3	Dany GRELLIER
4	Nicolas BOURGEOIS (conseiller municipal de Moncoutant-sur-Sèvre)

Le conseil communautaire est invité à en délibérer et à :

- nommer les quatre membres du conseil d'exploitation tel que présenté ci-dessus ;
- autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
La Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Emmanuelle MENARD,

Transmis en préfecture le 27 MAI 2026

Notifié ou publié le 27 MAI 2026

La Présidente,
-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.

